Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon

2022-2023 RAPPORT D'ACTIVITÉ

CHASSEURS du RHÔNE
et de la
MÉTROPOLE de LYON

Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon
1, allée du Levant - 69890 La Tour de Salvagny - Tél. 04 78 47 13 33
contact@fdc69.com - www.fdc69.com

SOMMAIRE

Saison 2022-2023

- Introduction du Président p. 3
- Rapport financier p. 4-5
- Examen du Permis de Chasser p. 6
- Rapport d'Activité FDCRML p. 7
- Partenaires Financiers p. 9
- Ouverture et Clôture de la Chasse p. 10
- Bourses aux Territoires de Chasse p. 11
- Ordre du jour de l'Assemblée Générale p. 12

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

RAPPORT D'ACTIVITE 2022-2023
Introduction du président

Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants des associations de chasse du Rhône et de la Métropole, chers amis chasseresses et chasseurs,
Même si des possibilités de régulation des ESOD sont toujours possibles, notre saison 2022-2023 se termine.

D'année en année, les actualités s'enchaînent autour de notre activité. Les mois et les semaines défilent ainsi à une vitesse effrénée avec chaque jour sont lot de nouveautés.

Notre congrès annuel permet de prendre un instant le temps de retracer ces moments marquants.

Le Conseil d'Administration, élu quasi unanimement lors du scrutin de 2022 à La Tour de Salvagny, m'a élu comme Président de la FDCRML. C'est donc avec fierté mais également avec une grande responsabilité que j'exerce cette fonction depuis mai dernier entouré d'un bureau et d'un Conseil d'Administration passionnés et investis.

Les nombreuses personnes et acteurs du territoire que j'ai rencontré cette saison sont tous impressionnés par la richesse des activités qui gravitent autour de la chasse. Soyons en fiers et sachons le faire savoir !

La révision de notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) a permis cette vision transversale des actions passées mais surtout celles à venir pour la chasse du Rhône et de la Métropole. Les relations saines et étroites que nous avons avec la profession agricole et les forestiers ont permis de conduire sereinement ce travail avec les services d'Etat mais également grâce à votre implication et celle des différents partenaires de votre secteur.

L'actualité juridique européenne et nationale a aussi beaucoup rythmé cette saison. Les contraintes apparues (SIA, usage du plomb, ESOD…) ont été largement commentées ensemble lors de nos réunions d'Unités Cynégétiques. Je vous remercie encore de votre présence et votre participation active à ces moments importants de nos rencontres territoriales.
Ni ces évolutions règlementaires ni l'acharnement médiatique contre la chasse que nous avons connu ce début de saison ne peuvent entamer notre passion pour la chasse.

Plus de 500 personnes, jeunes et moins jeunes se sont d'ailleurs déjà inscrites pour se présenter à l'examen du permis de chasser. C'est un véritable engouement qui rappelle que nous devons tout faire pour réserver le meilleur accueil possible à ces nouveaux chasseurs dans nos territoires et ainsi assurer notre avenir.

La chasse attire toujours. Elle évolue également. Votre Fédération en est le reflet et les activités qu'elle développe ainsi que les services qu'elle vous fournit sont aussi en constante évolution. Je citerais ainsi pour illustrer les exemples de cette modernisation avec les démarches simplifiées en ligne qui se développent (objectif zéro papier et le E-Learning), les suivis GPS des chevreuils et de sangliers dans le sud du Département…

Enfin, pour clore mes propos, je tiens à souligner la richesse du partenariat moral et financier que nous avons avec de nombreuses collectivités territoriales.
Les intercommunalités, le Département et bien évidemment la Région pour la Fédération mais également les liens que vous tissez au quotidien avec vos Communes au plus près du territoire.

Ces relations doivent être fortes et sont garantes de notre ancrage local indispensable à la pérennité de la Chasse.

Amicalement en St Hubert.
Alain Berlioz-Curlet, Président

TIMBRE FÉDÉRAL

Campagne 2022 - 2023

8151 timbres vendus
- Perte par rapport à l'année précédente : 149
- 5286 validations par internet
- 5738 assurances

Évolution du nombre de timbres fédéraux

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre de timbres 69 départementaux	6 320	6 213	6 029	2 468	2 326	2 210	2 093
Nombre de timbres 69 nationaux	2 250	2 239	2 264	5 767	5 813	5 842	5 807
Nouveaux chasseurs TF	321	322	274	268	200	241	251
Total timbres 69 vendus	**8 891**	**8 774**	**8 567**	**8 503**	**8 339**	**8 293**	**8 151**
Diminution	93	119	207	64	165	42	149

Campagne 2023 - 2024

- **Cotisations :**
- Prix proposé pour le timbre fédéral 69 : 93 €
- Cotisation forfaitaire ha : 93 € à compter de la saison 2023-2024 (1er juillet – 30 juin) et 62.50 € pour les territoires de -350 ha et 0.21 €/ha pour les territoires supérieurs à 350 ha
- Reconduction du contrat de service.
- Les prix des timbres national et départemental suivent l'inflation 2023 soit +4.3 %

- **Financement des dégâts de grand gibier :**
- Bracelet de transport Sanglier à 23 € (validité saison 2023-2024)
- Reconduction du bracelet Chevreuil saison 2023-2024 à 25 € (inchangé)
- Contribution territoriale de 0.11 €/ha (+4.3 %)

ÉVOLUTIONS

Évolution des produits et charges

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
produits d'exploitation	1 446 562	1 493 454	1 547 712	1 621 273	1 748 001	1 854 999
charges d'exploitation	1 429 320	1 482 496	1 556 099	1 584 110	1 682 496	1 695 963
résultat d'exploitation	17 241	10 957	-8 387	37 163	65 505	159 036
résultat financier	27 661	26 315	19 698	2 028	771	6 858
résultat exceptionnel	0	223	-1 717	16 169	531	0
résultat de l'exercice	44 903	37 495	9 594	42 557	47 356	44 156

Projet de budget prévisionnel 2023-2024

produits d'exploitation	1 563 829
charges d'exploitation	1 554 280
résultat prévisionnel d'exploitation	9 548
résultat financier prévisionnel	8 887
résultat prévisionnel 2022-2023	18 436

Opération «Promotion de la chasse» :

251 nouveaux chasseurs ont bénéficié d'un permis national à 62.95 € (prix fixé par la FNC)

Reconduction de l'opération parrainage :

Pour tous ceux qui ont arrêté de chasser depuis 3 ans
la Fédération offre 30€ au parrain et au parrainé.
23 anciens chasseurs et 23 parrains ont bénéficié de cette opération en 2022-2023

EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

LE NOMBRE DE CANDIDATS

Sur l'année 2022, 368 candidats différents sur les 392 se sont présentés à au moins un examen.
Sur 368 candidats, 89% sont des hommes et 11% sont des femmes.
L'année 2014 correspond à l'entrée en vigueur de la formule de l'examen unique, le reliquat de l'ancienne formule est présenté en rouge sur les graphiques.

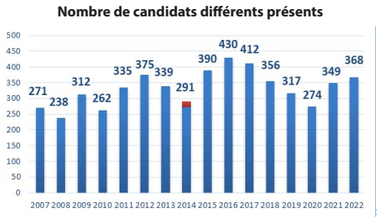

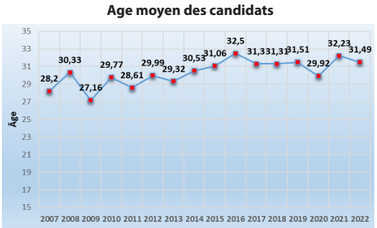

L'AGE DES CANDIDATS

En 2022, l'âge moyen des candidats est de 31,49 ans.
Depuis 2007, l'âge moyen a tendance à progresser, il est plutôt stable depuis 2015

Classes d'âge 2022	15/20	21/25	26/30	31/35	36/40	41/45	46/50	51/55	56/60	61/65	66/70
% de la classe d'âge	24,0%	15,8%	15,8%	17,1%	7,1%	4,6%	4,6%	3,6%	4,3%	2,0%	1,0%
Cumuls	24,0%	39,8%	55,6%	72,7%	79,8%	84,4%	89,0%	92,6%	96,9%	99,0%	100,00%

L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS

86% des candidats résident dans le département ou la métropole.
14% dans d'autres départements.
338 candidats habitent sur 131 (45%) des 293 communes que compte l'ancien découpage administratif du département ou la métropole.

Lieu de résidence	Nb Candidat	%
Département	140	41%
Métropole	198%	59%
	338	

198 (59%) sur 338 des candidats résident dans 59 communes de la métropole de LYON.
Sur les 338 candidats 2022, 127 (38%) habitent une commune sans territoire de chasse
A noter, les 22 communes qui n'ont eu aucun candidat sur les 7 dernières années : **Aigueperse - Alix - Azolette - Bourge De Thizy Cenves - Chambost Longessaigne - Courzieu - Dieme - Emeringes Eveux - Les Halles - Monsols - Montmelas St Sorlin - Oingt - Pont Trambouze - Riverie - St Andre La Cote - Ste Catherine - Ste Colombe - St Germain sur L'arbresle - St Romain au Mt d'Or St Symphorien sur Coise - Thel - Trades.**

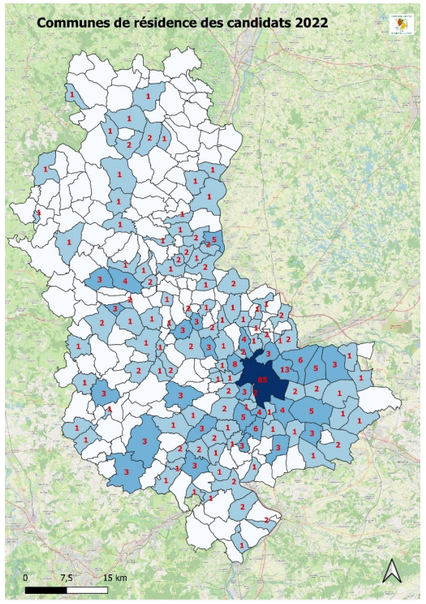

LES RESULTATS

En 2022, 274 candidats ont obtenu le permis de chasser.

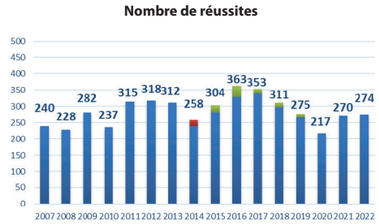

www.reussite-permisdechasser.com

CHASSE ACCOMPAGNÉE

Les candidats doivent être âgés de 14 ans et demi révolus pour s'inscrire à la formation chasse accompagnée (mais ne pourront chasser accompagné qu'à l'âge de 15 ans). Gratuité mais inscription obligatoire sur formulaire spécifique à demander à la FDCRML

RAPPORT D'ACTIVITÉ FDCRML

CHIFFRES CLEFS 2022-2023

Le département du Rhône
- 325 934 ha de surface cadastrée
- 271 556 ha de Surfaces agricoles, naturelles ou forestières

L'aménagement du territoire
- 71 ha de culture petit gibier et 14 ha de culture grand gibier
- 106 ha de milieu entretenu par broyage
- 398 ha de CIPANAB® (Culture Intermédiaire Piège à Nitrates Améliorée pour la Biodiversité)
- 9 ha de méteil
- 25000 arbres de haie plantés chez 32 agriculteurs

Education à la nature
- 239 animations nature :
  - 14 avec le grand public
  - 218 en écoles primaires et 7 en enseignement supérieur (collège, Lycée, MFR, centre de loisir).
- 87 communes concernées
- 3000 personnes sensibilisées environ.

La formation des nouveaux chasseurs
392 candidats au permis de chasser

La formation continue des chasseurs
19 formations au catalogue
1115 chasseurs formés
(dont 533 en présentiel à la Formation Sécurité Décennale et 99 en E-learning)

Subvention Accueil Jeunes chasseurs et chasseresses
69 jeunes chasseurs et 67 chasseresses

Piégeage
242 déclarations de piégeage 881 piégeurs déclarés
783 pièges commandés par 37 associations de chasse en commandes groupées

La sécurité
Postes de tir surélevés cofinancés :
4964 depuis 2009
dont 301 en 2022.

La protection des cultures
20 postes électriques cofinancés
22 km de câble de clôture
4411 heures bénévoles consacrées à la protection ou la réparation
2068 chasseurs ont participé à la mise en place de protection

Dommages dus à la présence de la faune sauvage (ESOD)
165 déclarations pour 64900€ de dégâts.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon
- 10500 chasseurs
- 8151 timbres
- 5286 validations par internet dont 4 075 E-validations
- 15 administrateurs
- 9 salariés
- 263 associations de chasse communales dont 23 ACCA
- 164 associations de chasse privées (160 Rhône + 4 Métropole)
- 12 associations spécialisées

Schéma Départemental de Gestion Cynégétique : 3e version 2017-2023
- 5 grands domaines : Organisation de la chasse, Sécurité, Milieux et habitats, Les espèces, communication et formation
- Les grandes tendances :
  - Renforcement de l'axe sécurité
  - Montée en puissance des outils de formations et communication.
  - Affirmation des approches territorialisées et des partenariats avec les collectivités territoriales.
  - Une vision transversale de l'activité cynégétique du Rhône et de la Métropole et un souci de cohérence de territoire.

Site Internet : www.fdc69.com
- **TRAFIC :** alors que depuis 2015 le nombre de visiteurs ne faisait qu'augmenter, on note une baisse en 2020 et 2021, puis une progression en 2022 : 45416 en 2022 (38791 visiteurs différents en 2021 contre 48029 en 2020 et 55172 en 2019).
- **Record de visites mensuelles : 6 680 en août 2022,** 5405 en août 2021, 5840 en novembre 2020 et 7720 en août 2019
- **Top 5 des pages visitées** (sans compter la page Accueil) :

0 - Accueil : 35764 en 2022
1 – Espace de connexion : 13237 en 2022
2 – Valider son permis : 12786 en 2022
3 – Bourses aux territoires : 7514 en 2022
4 – Devenir chasseurs : 7125 en 2022
5 – Calendrier des manifestations : 5912 en 2022

Newsletter :
10 newsletters ont été envoyées en 2022 à 9 463 adresses mails contre 6 newsletters en 2021 et 9 en 2020
Le taux moyen d'ouverture : en légère baisse en 2022 avec 52.07% contre 60.26% en 2021, 55.28% en 2020 et 58.88% en 2019.

Chiffres clefs 2022-2023
Le prélèvement des espèces

Tableaux de chasse individuels analysés :
8457 dont 8288 (98%) saisis en ligne

Le suivi des espèces

Lièvre : : 4721 → 40% des chasseurs en prélèvent
→ 711 pattes analysées par radiographies

Lapin de garenne : 3372 → 13% des chasseurs en prélèvent

Faisan : 17853 → 48% des chasseurs en prélèvent

Pigeon ramier : 13882 → 19% des chasseurs en prélèvent

Perdrix rouge : 2 825 → 18% des chasseurs en prélèvent

Bécasse des bois : 2 500 → 9% des chasseurs en prélèvent
755 bécasses baguées dont 60 durant l'automne-hiver 22-23

Sanglier : 1646

Chevreuil : 3080 soit 90,6% de réalisation

LES PARTENARIATS FINANCIERS DE LA FDCRML

Merci à l'ensemble de ces partenaires pour leurs appuis !

Ces partenariats permettent	Partenaire(s)
De développer les haies bocagères Ex : 25 000 arbres plantés en 2022-2023	**Région Aura, Département du Rhône, Communautés de communes Saône Beaujolais & Monts du Lyonnais, la Communauté de communes du Pays Mornantais, SIMA Coise, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Communauté de communes Beaujolais Pierres dorées, Communauté de communes du Pays de l'Arbresle, Communauté de communes Vallon du Lyonnais**
De fournir des semences de cultures à gibier à 30€/ha aux associations de chasse Ex : près de 71 ha en 2022	**Région AURA et Département du Rhône**
De fournir des semences de CIPANAB ® aux exploitants agricoles Ex : près de 398 ha en 2022	**Région AURA**
Rendre accessible l'achat de postes de tir surélevés à moins de 40€	**Département et Région AURA**
D'avoir formé 2931 responsables de battue depuis 1998	**Département du Rhône**
De pouvoir récolter et analyser des cadavres d'espèces sauvages et ainsi exercer un rôle de veille sanitaire (36 en 2022)	**Département du Rhône**
De pouvoir intervenir pour sensibiliser les plus jeunes dans les écoles à la préservation de l'environnement	**Région AURA, Communauté de communes Saône Beaujolais, Métropole de Lyon**
Faire l'acquisition de parcelles pour préserver les habitats de la faune sauvage	**Région AURA, Fondation des Chasseurs pour la biodiversité**
De gérer des sites à enjeux «biodiversité» très marqués notamment dans les Projets Nature et ENS	**Région AURA et Département du Rhône**
Créer des outils de communication tels que des clips vidéo à destination d'un large public pour développer les notions de partage de l'espace	**Région AURA et Département du Rhône**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RHÔNE LE DÉPARTEMENT

SOUTIEN FINANCIER · OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

PROPOSITIONS
OUVERTURE ET CLÔTURE DE LA CHASSE SAISON 2023-2024

OUVERTURE GÉNÉRALE → DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023

FERMETURE GÉNÉRALE → MARDI 29 FÉVRIER 2024

Période de chasse des oiseaux migrateurs :
Ouverture et clôture Arrêtés Ministériels spécifiques

Lièvre : (sauf spécificité locale).
du dimanche 24 septembre 2023 au dimanche 12 novembre 2023

Perdrix : (sauf spécificité locale).
du dimanche 10 septembre 2023 au dimanche 12 novembre 2023

Lapin et Faisan :
Fermeture anticipée dimanche 7 janvier 2024

Chevreuil :
Fermeture 29 février 2024

Sanglier :
Renouvellement du plan de gestion cynégétique départemental (bracelets de transport)
Fermeture le 31 mars 2024

Autres espèces sédentaires : ***29 février 2024***

Espèces migratrices : ***Arrêté ministériel***

Bécasse des bois :
PMA national. 30 bécasses sur l'ensemble du territoire national.
Pour le Rhône : le prélèvement est limité à 3 bécasses par jour et 6 bécasses par chasseur et par semaine jusqu'au 31 décembre 2023 et à 3 bécasses par chasseur et par semaine du 1er janvier 2024 au 20 février 2024.

ATTENTION - RAPPEL

Carnet de prélèvement bécasse 2022-2023 à rendre avant le 30 juin 2023

Attention : si vous optez pour le carnet de prélèvement bécasse «papier», vous ne pourrez pas utiliser l'application Chassadapt sur votre téléphone portable.

SAISON 2023-2024

Présentez-vous à l'accueil de l'AG où un stand est dédié

Certains chasseurs titulaires du permis de chasser ne peuvent plus chasser faute de territoire de chasse (mutation dans la région ou encore territoire devenu trop urbain).

À l'issue de vos Assemblées Générales, si vous avez une ou plusieurs places libres, n'hésitez pas à nous le faire savoir à l'aide du coupon ci-dessous, nous ferons paraître cette information sur notre site internet **www.fdc69.com** menu Bourse aux territoires.

Dès que vous ne disposez plus de place d'actionnaire disponible, merci de nous le faire savoir aussitôt.

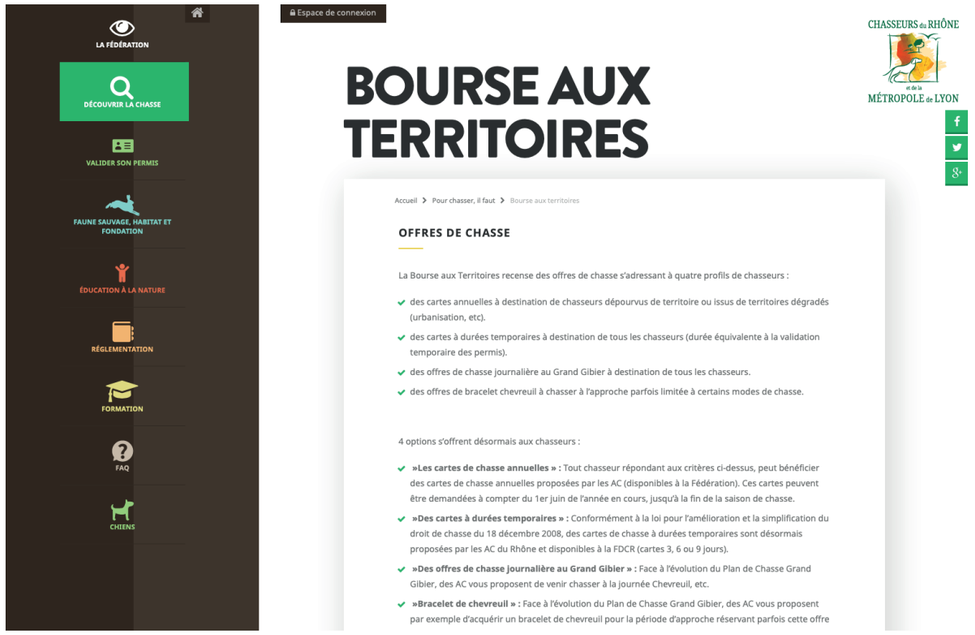

COUPON-RÉPONSE «BOURSE AUX TERRITOIRES» SAISON 2023-2024

Association de chasse de _____

Nom du Président : _____ Tél. : _____

dispose de _____ carte(s) d'actionnaire annuel.

Fait à _____ , le _____

Signature :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 22 avril 2023 à 8h45 à St-Didier-sous-Riverie

PROGRAMME

- Rapport moral et d'activités
- Rapport financier
- Actualités juridiques
- Ratification de la composition du Conseil d'Administration
- Subventions pour l'amélioration de la chasse et activités techniques
- Projet de budget et fixation du prix des cotisations fédérales – Adoption des résolutions
- Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
- Ouverture et clôture de la chasse 2023-2024
- Intervention des personnalités
- Questions diverses
- Examen des vœux des associations
- Annonce des distinctions, médailles et diplômes et verre de l'amitié